



Réponse commune du Ministre des Finances et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n°17 de Monsieur Député Meris Sehovic

Au 30 novembre 2023, les structures d'hébergement temporaire pour demandeurs de protection internationale de l'ONA (SHTDPI) sont réparties sur 30 communes et ont une capacité maximale de 4.653 lits. Les SHTDPI hébergent actuellement 4.232 personnes tous statuts confondus (DPI, BPI, autres statuts administratifs), hors bénéficiaires de protection temporaire (BPT).

A ceci viennent s'ajouter les centres de primo-accueil et primo-accueil d'urgence composés de 1.325 lits. Seul le SHU Kirchberg peut encore accueillir de nouveaux arrivants en disposant au 29 novembre 2023 que de 106 lits libres.

Il est à noter que l'écart entre la capacité d'accueil des structures et les lits disponibles est lié en très grande partie à la structure familiale des personnes accueillies (taille des familles, personnes seules etc.).

Commune	Personnes hébergées	Capacité maximale
Beaufort	78	89
Berdorf	282	301
Bertrange	26	26
Bettembourg	56	62
Biwer	93	99
Bourscheid	36	36
Bous	11	11
Diekirch	325	354
Differdange	131	147
Dudelange	71	85
Esch-sur-Alzette	191	208
Esch-sur-Sûre	111	120
Ettelbruck	122	140
Frisange	70	73
Helperknapp	92	97
Hesperange	98	105
Junglinster	86	125
Kärjeng	58	65
Kopstal	42	42
Luxembourg	1363	1460
Mersch	32	33
Mertert	74	76
Mondercange	186	230
Redange-sur-Attert	37	39
Sanem	367	421
Schifflange	31	33
Tandel	91	93
Vianden	17	17
Wahl	44	56
Waldbredimus	9	11
Total	4232	4653



Le relevé des terrains et bâtiments en possession de l'Etat ne renseigne actuellement pas sur le classement PAG. Une analyse est en cours pour déterminer les diverses structures susceptibles d'être aménagées à court terme pour créer des capacités d'accueil supplémentaires.

Luxembourg, le 8 décembre 2023

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth